Commune de CLERIEUX
Réseau d'eau potable

Ne pas diffuser sans l'autorisation expresse des Eaux de la Veaune

L'existence d'un réseau ne permet pas de préjuger de sa capacité à assurer un service.

Pour tous travaux ou projet d'urbanisme, consulter impérativement

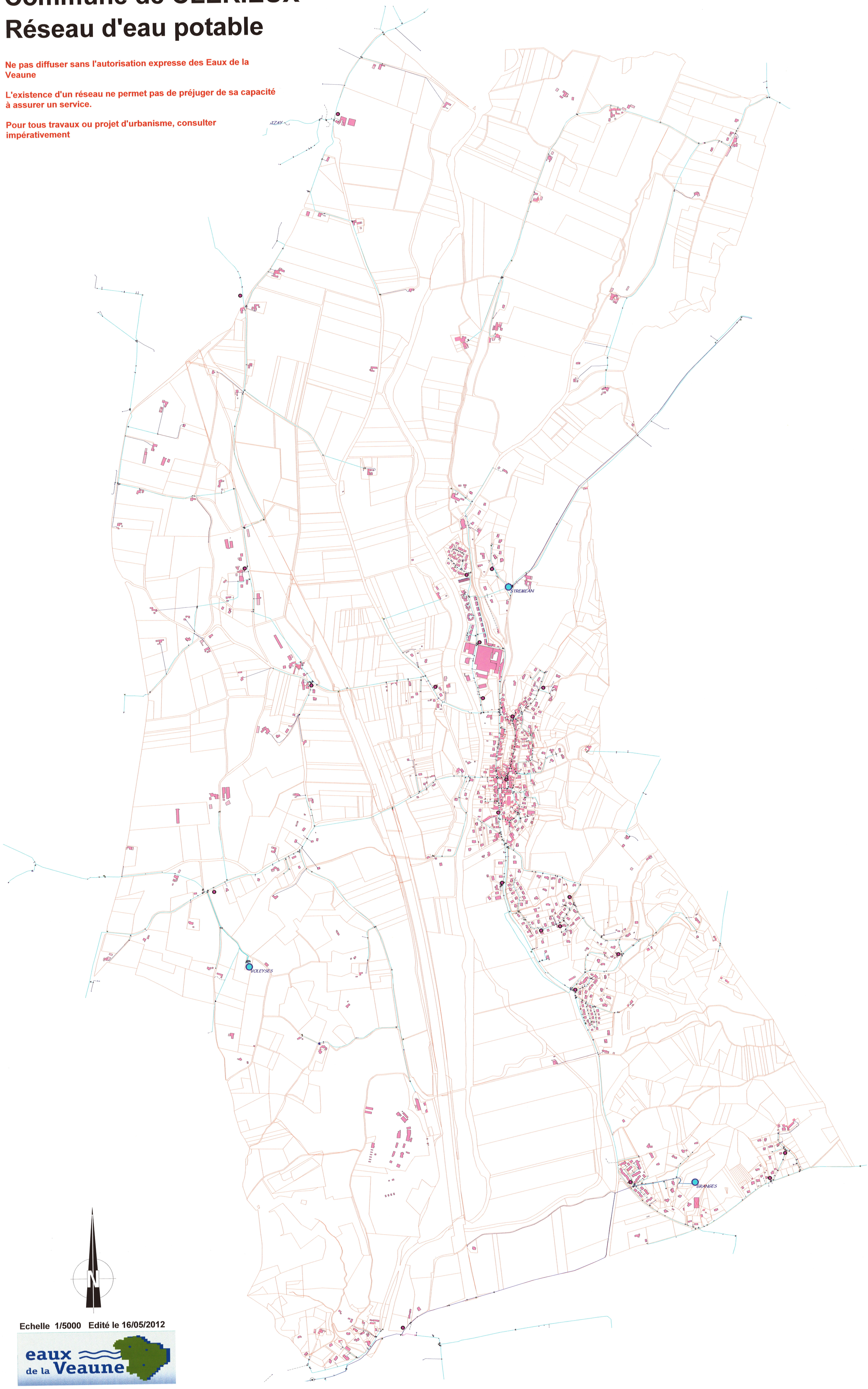

Echelle 1/5000 Edité le 16/05/2012

eaux de la Veaune